

### Les trottinettes priées de descendre des trottoirs

La ministre des Transports a annoncé mardi que les trottinettes électriques vont faire leur entrée dans le code de la route et être interdites des trottoirs où actuellement ces nouveaux "engins (1) de déplacement personnels" semblent prendre tous leurs aises (2).



*Les trottinettes vont bientôt entrer dans le code de la route et descendre des trottoirs © Radio France / Nathalie Doménégo*

Les trottinettes électriques se sont multipliées ces derniers mois dans nos villes, et notamment à Paris. [...]

Résultat, on est passé des trottinettes que l'on poussait au pied, à des engins qui filent (3) sur les trottoirs à des vitesses de 15, 20 Km/h.

Aucune réglementation claire ne s'applique actuellement à ces objets à moteur. Le site ServicePublic.fr précise que "Les engins de déplacements électriques [...] sont interdits sur les trottoirs, contrairement aux trottinettes sans moteurs qui ne doivent toutefois pas dépasser les 6 km/h. Une législation qui ne semble pas être connue, ou du moins suivie. Si ça file, c'est donc un véhicule..."

La ministre des Transports Elisabeth Borne a annoncé mardi, à l'Assemblée nationale, que les trottinettes et autres "engins de déplacement personnels" (EDP) électriques vont faire leur entrée dans le code de la route où ils formeront une nouvelle catégorie de véhicules.

Ils ne seront plus autorisés sur les trottoirs : "Ces engins pourront circuler sur les pistes ou sur les bandes cyclables ou dans les zones à 30 km/h, mais leur place n'est pas sur les trottoirs où la sécurité des piétons doit être assurée", a expliqué la ministre des Transports. [...]

Texte adapté d'un article publié le 24 octobre 2018. France Inter.  
<https://www.franceinter.fr/societe/les-trottinettes-priees-de-descendre-des-trottoirs>

**Lexique :**

(1) Engin : outil, instrument, appareil, machine destinée à un usage spécifique.

(2) Aise : état de confort, liberté de comportement

(3) Filer : aller très vite en ligne droite.

**Exposez le sujet soulevé par le document ci-dessus. Vous présenterez votre opinion sur le sujet de manière argumentée et vous la défendrez si nécessaire.**

**Quelques questions qui pourront vous aider :**

- Quels sont les avantages et les inconvénients de ce nouveau « moyen de transport » ?
- Existe-t-il des risques pour les piétons ?
- Ce « phénomène » existe-t-il en Espagne ?
- Avez-vous déjà utilisé ces trottinettes ? Aimerez-vous en essayer une ?
- À votre avis, quels sont les moyens de transports les plus sûrs dans les grandes villes ?